



# Erasmus +

## Erasmus +

L'ENTPE est signataire de la Charte Erasmus+ depuis 2014. Elle a reçu son agrément pour le programme ERASMUS + qui couvre la période 2021 à 2027.

En signant cette charte, l'ENTPE s'est engagée à respecter toutes les prescriptions fixées par cette dernière. Elles portent notamment sur la **qualité de l'accueil, la reconnaissance des acquis, la non-discrimination.**

Ces engagements sont en adéquation avec la stratégie à l'international qu'elle s'est fixée, et à ses valeurs.

Le programme Erasmus+ développé et mis en oeuvre par la Commission européenne permet de financer tout ou partie de la mobilité internationale (zone Europe principalement) engagée par un étudiant ou une étudiante, que ce soit à l'occasion d'une mobilité d'études ou d'un stage. Ce programme s'adresse :

**/// Dans le cadre d'une mobilité dite "Etudes"**

- **Aux étudiants européens hors de France** qui souhaitent engager (niveau Master) une mobilité vers l'ENTPE. Inscrits en Master 1 (ou équivalent) ou Master 2 (ou équivalent) il peuvent ainsi venir suivre des enseignements (cycle ingénieur ou master) au sein de l'ENTPE, à la condition qu'un accord bilatéral soit signé avec l'établissement d'origine. Ils bénéficient alors, comme le stipule la charte signée par l'ENTPE, de la gratuité des enseignements, à la condition qu'ils s'inscrivent expressément dans le dispositif Erasmus+ auprès de leur établissement. Ils peuvent bénéficier d'une bourse de la part de leur établissement en soutien de leur mobilité.
- **Aux étudiants de l'ENTPE** qui souhaitent effectuer une mobilité d'études en 2A (équivalent M1) ou 3A (équivalent M2) du cycle ingénieur. Cette mobilité, comme le prévoit la charte, doit s'inscrire dans le cadre d'un accord bilatéral entre l'ENTPE et l'établissement hôte. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une bourse pour tout ou partie de leur mobilité, à la condition que cette mobilité soit supérieure à 60 jours. Ils bénéficient, s'ils s'inscrivent dans le programme Erasmus+, de la gratuité des formations/enseignements.

### **/// Dans le cadre d'une mobilité dite "stage"**

- **Aux étudiants de l'ENTPE** qui souhaitent effectuer un stage (2A et/ou 3A du cycle ingénieur) dans une institution (établissement d'enseignement supérieur, entreprises privées, organismes publics) hors de France, dans le périmètre géographique défini par la Commission Européenne (accédez à la liste des pays éligibles). Ils peuvent ainsi bénéficier d'une bourse pour tout ou partie de leur mobilité, à la condition que cette mobilité soit supérieure à 60 jours.  
L'attribution de l'aide financière et son montant sont décidés par l'ENTPE.

Erasmus+

## **CONTACT**

Pour venir à l'ENTPE dans le cadre du programme Erasmus+ :

*Direction de la formation initiale, bureau des mobilités internationales*

*E-mail : [International.student@entpe.fr](mailto:International.student@entpe.fr)*